



VITRAC
SUR
MONTANE

MAIRIE - 71 Route de Corrèze
19800 VITRAC SUR MONTANE

05 55 21 33 51

COMMUNE DE VITRAC SUR MONTANE

PROCES-VERBAL

REUNION ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 04 JUILLET 2023 – 20H00

SALLE DE REUNION DE LA MAIRIE

L'an deux mille vingt-trois, à 20h00, le 04 JUILLET les membres du Conseil Municipal de la commune se sont réunis à la mairie de Vitrac sur Montane, salle de réunion de la mairie, sous la présidence de Madame Valérie DUMAS, dûment convoqués le 27 JUIN 2023 conformément aux dispositions de l'article L.2121-11 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT).

Etaient présents : Valérie DUMAS — Karine LACROIX - Coralie STOPYRA - Servetka ISLJAM - Jalina LAGRANGE

Bernard DE SENA – Michael STOPYRA – Jean-Claude MIGINIAC - Serge FAURIE – Eric SIEGEL

Début de séance : 20h10

Désignation d'un (e) secrétaire de séance :

Madame Karine LACROIX à l'unanimité des membres présents.

Approbation du procès-verbal de la dernière réunion

Mme le Maire fait lecture du procès-verbal de la dernière réunion et demande aux conseillers s'ils ont des remarques, observations ou corrections à apporter.

Mr Faurie demande s'il y a des nouvelles sur le devenir du Centre hospitalier d'Ussel. Mme le Maire répond qu'il n'y a pas d'informations pour le moment.

Le procès-verbal est adopté à l'unanimité.

BOUCLIER ENERGETIQUE

CONVENTION CONSTITUTIVE D'UN GROUPEMENT DE COMMANDES POUR LES PRESTATIONS LIEES A LA PRODUCTION D'ENERGIES RENOUVELABLES (ENR) AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA CORREZE

Madame le Maire présente et fait lecture de la proposition du Conseil Départemental de la convention constitutive d'un groupement de commandes pour les prestations liées à la production d'énergies renouvelables.

Mme le Maire demande l'avis des conseillers municipaux pour adhérer ou non à cette convention.

Mme le Maire précise que cette convention ne concerne que le patrimoine de la commune.

Mme Lacroix demande le coût pour la commune à cet engagement. Mme le Maire répond qu'il n'y a pas de coût à cette convention, tout comme la convention pour le déploiement de la fibre pour comparaison.

Après en avoir délibéré à (9 pour), (1 abstention), le conseil municipal décide de signer la convention avec le Conseil Départemental.

Désignation d'un référent déontologue des élus

Mme le Maire informe les conseillers qu'après échanges avec l'Association des Maires de la Corrèze, ce point n'est plus à l'ordre du jour pour l'instant pour cause de désaccords. L'ADM reviendra vers les mairies pour les informer.

Présentation par le maire du rapport de la CRC NA relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Tulle des exercices 2015 et suivants

Mme Le Maire présente ledit rapport de la Cour Régionale des Comptes aux conseillers municipaux.

Vu l'article L.243-8 du code des juridictions financières qui précise que le rapport d'observations définitives que la Chambre régionale des comptes adresse au Président d'un EPCI est également transmis par la CRC aux maires des communes membres de cet EPCI pour présentation et débat lors du plus proche conseil municipal,

Vu la présentation du rapport d'observations définitives de la Chambre régionale des comptes Nouvelle Aquitaine du 29 mars 2023 relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la communauté d'agglomération de Tulle des exercices 2015 et suivants à l'assemblée communautaire de Tulle aggro le 31 mai 2023,

Après en avoir délibéré à (9 pour), (1 abstention), le conseil municipal prend acte de ce rapport.

TARIF RESTAURATION SCOLAIRE

Madame le Maire expose que depuis le 1er avril 2019, l'état soutient la mise en place de la tarification sociale dans les cantines scolaires. L'objectif est de garantir aux familles en difficulté des repas équilibrés pour leurs enfants en milieu scolaire. 71 % des communes de 10 000 à 100 000 habitants ont mis en place une tarification sociale de la restauration scolaire, alors que seulement 31 % des communes de moins de 10 000 habitants l'ont mise en place. C'est pour réduire cette inégalité sur l'ensemble du territoire que l'Etat s'est engagé à accompagner plus particulièrement les territoires ruraux (communes de moins de 10 000 habitants). Depuis le 1er avril 2021, la mesure est élargie aux communes éligibles à la DSR péréquation dont Sarran est bénéficiaire. Une subvention de 3 euros est allouée par l'Etat aux collectivités pour chaque repas facturé à 1 euro ou moins aux familles d'enfants de classe maternelle ou élémentaire dans le cadre d'une tarification sociale. L'aide financière du gouvernement sera versée à condition qu'une tarification sociale des cantines à 3 tranches minimum soit mise en place et que la tranche la plus basse n'excède pas 1€. Le nombre de repas servis devra être déclaré et l'aide de l'Etat s'élèvera quant à elle à 3 € par repas facturé à la tranche la plus basse. L'Etat s'engage, à travers une convention pluriannuelle, à verser aux collectivités éligibles, pendant 3 ans, une aide de 3 euros par repas servi au tarif maximal d'un euro. Pour être éligible, la grille tarifaire doit proposer au moins trois tranches de tarification en fonction du quotient familial. Le tarif à un euro ne peut être appliqué qu'aux familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1 000 €.

Madame le maire présente la grille tarifaire qu'a adopté la commune de Sarran (commune du RPI et pour avoir une harmonie tarifaire) :

QUOTIENT FAMILIAL	TARIF
0 à 800 €	0.80 €
801 à 1000 €	1.00 €
1001 à 1200	2.30 €
1201 à 1500	2.50 €
1501 et plus ou QF non communiqué	2.70 €

Après échanges et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité :

- D'approuver les tarifs de la grille présentée

Affaires diverses :

Mme le Maire informe les conseillers qu'il y aura 19 élèves à la rentrée prochaine, dont un élève qui arrive de Saint Yrieix Le Déjalat.

Elle informe aussi qu'il y aura une présentation du futur schéma de collecte des déchets par Tulle Agglo le 7 novembre prochain à Corrèze. Elle précise que le point de collecte à Vitrac resterait au niveau de l'ancien camping et serait le seul aux dernières nouvelles... Les autres sites proposés n'avaient pas été retenus.

Mme le Maire informe qu'elle s'est rendue accompagnée de Mr De Sena à l'assemblée générale de la Centrale villageoise à Naves avec visite des panneaux photovoltaïques sur la salle qui produisent.

Tulle Agglo souhaite adhérer en achetant des parts à hauteur de 6000 €.

Mme le Maire évoque aussi le projet de la nouvelle loi concernant les Zones d'Accélérations des Energies Renouvelables. Elle explique les échanges qu'elle a pu avoir avec d'autres élus et qu'il est préférable d'attendre les directives de la Préfecture.

Mme le Maire fait un point sur la réunion avec Corrèze Habitat. Corrèze Habitat a un gros projet de réhabilitation des logements jusqu'à 2028 à hauteur de 20 millions d'euros. A savoir qu'à partir de 2025, un propriétaire ne peut plus louer d'appartements de classe énergétique G, en 2026 classe F et 2027 classe E.

La Corrèze est le plus mauvais élève de la Région Nouvelle Aquitaine. Les logements du lotissement sont prévus dans ces travaux.

Questions diverses :

Pas de questions diverses.

Fin de séance à 21h00

Karine LACROIX

Secrétaire de séance

Valérie DUMAS

Maire